

Fiche INDICATEUR

« Travail en équipe/coordination – Protocoles pluri-professionnels

Intitulé de l'indicateur : « Protocoles pluri-professionnels ».

Type d'indicateur : SOCLE – Prérequis.

rémunération :

fixe

Nombre de points : 500 points.

Valeur du point : 7 euros.

détail des critères et modulations possibles

Élaboration par la structure, en référence aux recommandations de la HAS, de protocoles pluriprofessionnels pour la prise en charge et le suivi des patients concernés par certaines pathologies :

- patients porteurs d'affections sévères compliquées ou décompensées : insuffisance cardiaque, BPCO, asthme instable, mal perforant plantaire du diabétique, accident iatrogénique ;
- patients pour lesquels une intervention pluriprofessionnelle est susceptible de prévenir la désinsertion socioprofessionnelle : lombalgies chroniques, syndrome dépressif ;
- patients bénéficiant de soins itératifs pour lesquels la stratégie de prise en charge peut être à réévaluer: lombalgiques, diabétiques non autonomes pour leur insulinothérapie ;
- patients poly-médiqués pour lesquels le risque iatrogénique doit être reconsidéré ;
- patients complexes ou en perte d'autonomie pour lesquels le maintien à domicile doit être conforté : sujets âgés, patients poly-pathologiques, soins palliatifs, suivi post AVC.

En conformité avec les référentiels existants, notamment les guides parcours de la HAS, ces protocoles précisent :

- le rôle et les temps d'intervention des différents professionnels impliqués dans la prise en charge ;
- les modalités de transmission entre professionnels des informations nécessaires à une bonne coordination des soins.

Pièce justificative à transmettre pour la vérification de l'indicateur

Pour permettre la vérification de ces critères la structure transmet :

- tout document attestant de l'élaboration de protocoles pluri-professionnels pour la prise en charge des 5 catégories de patients listées.

Le service médical de l'assurance maladie a la possibilité de demander à la structure la transmission d'une copie de l'ensemble des protocoles élaborés pour procéder à la vérification du respect de la réalisation de ce critère.

Réponses aux questions les plus fréquentes

Comment obtenir les recommandations de la HAS pour servir de référence à la réalisation des protocoles pluri-professionnels ?

Les recommandations de la HAS sont accessibles sur le site de la HAS au lien suivant :

[http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1216216/fr/elaboration-des-protocoles-pluriprofessionnelsde-soins-de-premier-recours.](http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1216216/fr/elaboration-des-protocoles-pluriprofessionnelsde-soins-de-premier-recours)